

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE L'OekoFOIRE

Les critères suivants sont valables pour l'Oekofoire d'une façon générale. Ils concernent tous les domaines d'exposition et ils définissent le caractère de la foire. Tous les produits et services présentés à l'Oekofoire doivent y répondre. Ces critères ont été élaborés par le Mouvement Ecologique et l'«Oekozer Pafendall», ils sont réactualisés et adaptés annuellement aux normes techniques et scientifiques des branches concernées.

Les produits (à l'inclusion des emballages) doivent être fabriqués et traités de façon non polluante, selon les techniques les plus avancées, sans recours au génie génétique dans le processus de fabrication et sans irradiation radioactive. La pollution liée à leur fabrication, leur acquisition, leur transformation et leur élimination/recyclage/mise au rebut sera réduite au strict minimum, tout comme la consommation d'énergie et les transports requis. Une élimination/un recyclage écologique des produits sur la base d'une technologie de pointe doit être possible. Dans la mesure du possible, la production se fera d'après le principe des circuits fermés et de la protection des ressources.

En principe, les produits exposés:

- ne doivent contenir aucun composant problématiques du point de vue écologique, tels le plastique halogéné comme le PVC (polychlorure de vinyle) ou encore les bois exotiques (à l'exception conditionnelle des produits labellisés FSC)
- ne doivent ni contenir, ni dégager des substances nocives pour la santé et l'environnement
- doivent clairement présenter une valeur ajoutée en termes écologiques et sociales par rapport aux produits usuels offerts sur le marché
- doivent, dans la mesure du possible au sein de leur catégorie de produit, être réparables, sinon du moins recyclables.

Produits fabriqués à base de bio-plastiques:

La présence de produits fabriqués à base de matières bio-plastiques, dont la biodégradabilité fait partie du marketing, n'est pas forcément acceptée sur l'Oekofoire. La raison de cette attitude critique réside dans le fait que les avantages écologiques de produits à base de matières bio-plastiques entre autres en termes de protection du climat et de préservation des ressources naturelles par rapport aux produits plastiques traditionnels ne sont pas encore établis. La bio-dégradabilité et la compostabilité par l'utilisation de matières premières renouvelables ne suffisent pas pour accorder une supériorité écologique aux matières bio-plastiques.

Produits fabriqués à partir de matières plastiques recyclées

Les produits qui sont réalisés à partir de matières plastiques recyclées (comme p.ex. les bouteilles en PET) ne sont pas automatiquement autorisés à l'Oekofoire. Il est généralement admis qu'en présence des nombreuses alternatives que le marché offre grâce aux produits en bois, en verre, en métal, en céramique, en textiles naturelles et autres, il est indiqué de privilégier ces derniers. L'organisateur se réserve dès lors le droit de prendre sa décision au cas par cas.

Les produits dits upcycling

Les produits nés du concept de l'upcycling peuvent être admis par la Foire. Néanmoins, l'organisateur se réserve le droit de prendre sa décision au cas par cas et de refuser le cas échéant un produit donné.

Emballages et sacs:

- Le matériel d'emballage est à limiter dans la mesure du possible et/ou les marchandises doivent être offertes dans un emballage écologique
- Les emballages en matériaux synthétiques chlorés (comme les PVC/PVDC, résine phénol-formaldéhyde (bakélite) tout comme les bombes aérosols – à gaz propulseurs) sont proscrits
- Pour des raisons évidentes de protection des ressources naturelles, le recours à des systèmes rechargés et réutilisables est privilégié
- Les sachets/sacs à provisions ne pourront être distribués que lorsqu'il sont fabriqués à partir des matériaux suivants: papier recyclé, jute/tissu (produits issus de cultures biologiques contrôlées et fairtrade), PET recyclé. (La préférence est accordée aux couleurs/imprimés écologiques).
- **Concernant l'emballage de produits frais, des alternatives biodégradables sont admises dans le cas où d'autres possibilités s'excluent pour des raisons acceptables.**

Les organisateurs veillent à ce que les produits exposés en provenance de pays en voie de développement et des nouveaux pays industrialisés correspondent aux critères d'un commerce équitable.

Les produits exposés et distribués doivent correspondre, même en dehors de l'Oekofoire, aux présents critères notamment en ce qui concerne la déclaration de la composition, l'emballage, la publicité).

Des exceptions pourront être faites si des produits ne satisfont pas à tous les critères ci-indiqués, mais présentent néanmoins une nette amélioration du point de vue écologique par rapport aux produits courants offerts sur le marché. Les organisateurs se réservent le droit de trancher au cas par cas.

Les matériaux destinés à la publicité doivent correspondre aux présents critères. L'élimination des déchets doit se dérouler dans le strict respect de l'environnement. Les organisateurs s'engagent à offrir un système adéquat de gestion des déchets, dans le cadre des possibilités mises à disposition par la Société des Foires. Les matériaux utilisés pour le montage des stands répondent dans la mesure du possible aux critères énoncés.

Chaque produit exposé/service offert doit faire l'objet d'une déclaration individuelle complète sur un formulaire remis par les organisateurs, et ne sera admis que sous condition de répondre aux critères de l'Oekofoire. Les produits exposés/services offerts qui n'ont pas fait l'objet d'une déclaration détaillée préalable et qui n'ont pas été admis par les organisateurs ne peuvent être exposés.

Les exposants sont priés d'exposer les produits admis et contrôlés.

Contrôles lors de l'Oekofoire

L'organisateur effectuera des contrôles sur les stands sans en avertir les exposants. Tout produit exposé qui n'a pas fait l'objet d'une demande et d'une autorisation préalables, devra immédiatement être retiré.

Remarque destinée aux prestataires de services et aux initiatives:

Tous les produits et services doivent être déclarés. Les produits doivent répondre aux critères écologiques généraux de l'Oekofoire et aux critères spécifiques au matériau. Les exposants-organisateur de bourses d'échange et de réparation qui pro-

meuvent des concepts tels que l'achat en commun, peuvent être admis par la Foire. La priorité est accordée aux concepts visant clairement à réduire le volume de la consommation individuelle et ayant pour but de ménager les ressources et de prévenir les déchets.

Remarque concernant la restauration des invités dans le cadre du stand:

Les boissons et les aliments doivent répondre aux critères d'admission applicables aux aliments. Est exclusivement autorisée à l'Oekofoire l'utilisation d'ustensiles de cuisine réutilisables et lavables telle que les couverts en métal et les objets en porcelaine et en verre. Ne sont pas admis les produits non-réutilisables en matière plastique, en carton ou réalisés à partir de matières biodégradables, respectivement compostables.

Publicité et gadgets:

Seule la publicité pour services et produits exposés est permise. La publicité ne comportera ni affirmations mensongères, ni allégations contraires aux critères de l'Oekofoire. Les gadgets/articles publicitaires doivent répondre aux critères écologiques généraux de l'Oekofoire et aux critères spécifiques au matériau. La distribution de gadgets doit être déclarée, les descriptions des produits respectifs sont à joindre. La distribution de gadgets jetables (ballons, stylos à billes etc.) est prohibée.

Des critères supplémentaires sont applicables aux produits des domaines suivants:

Alimentation, textiles naturels, produits de beauté et huiles essentielles, produits d'entretien et de lavage, bijoux de fabrication artisanale et artistique, livres et magazines, produits en céramique, plantes et semences, jouets, articles en cuir, meubles, construction, appareils ménagers, domotique, service de conseil, téléviseurs, matériel de bureau, ampoules électriques ainsi que les produits du domaine de la mobilité.

Echantillons de produits non sollicités:

Nous tenons à vous informer que des échantillons de produits envoyés sans demande expresse de la part des organisateurs ne peuvent pas être retournés.